



**PROFESSIONNELS,
ENTREPRISES, AGRICULTEURS,
PROFESSIONS LIBÉRALES
ET ASSOCIATIONS**

**PRINCIPALES
CONDITIONS TARIFAIRES**
des opérations et services
au **01/01/2024**

Prix en euros et non assujettis à la TVA, sauf mentions spéciales.

BANQUE POPULAIRE
VAL DE FRANCE



la réussite est en vous

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
4 Ouverture, transformation, clôture	
4 Services Bancaires de Base	
4 Relevés de compte	
5 Tenue de compte	
6 Services en agence	
BANQUE À DISTANCE	6
6 Par Internet (ordinateur, mobile et tablette)	
7 Par téléphone	
8 Par télétransmission (échanges de données informatisées)	
OPÉRATIONS DE PAIEMENT	9
9 Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	
9 Services liés à la carte bancaire	
10 Virements SEPA	
10 Prélèvements SEPA/TIPSEPA	
11 Chèques	
11 Effets de commerce	
11 Offres retirées de la commercialisation	
OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT	12
12 Espèces	
12 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)	
13 Virements SEPA	
13 Prélèvements SEPA/TIPSEPA	
13 Chèques	
13 Effets de commerce	
14 Commerce Électronique	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	14
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	16
16 Commission d'intervention	
16 Opérations particulières	
16 Incidents de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	17
17 Facilité de caisse et/ou découvert	
18 Financement du cycle d'exploitation	
19 Crédits d'investissement	
GESTION DE LA TRÉSORERIE	20
20 Dépôts à vue	
20 Épargne bancaire	
20 Placements financiers	
22 Ingénierie sociale et financière	

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	22
22 Assurer vos moyens de paiement	
23 Assurer votre famille et votre entreprise	
23 Préparer votre retraite	
23 Assurer vos biens et votre exploitation	
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	24
24 Compte en devises	
24 Opérations par carte bancaire	
24 Opérations à destination de l'étranger (import)	
25 Opérations en provenance de l'étranger (export)	
26 Mobilisation de créances nées sur l'étranger (MCNE)	
26 Garanties internationales	
26 Opérations de change	
26 Trésorerie devises	
26 Autres prestations internationales	
AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	27
27 Demande de documents	
27 Services Extra-Bancaires	
NUMÉROS UTILES	28
28 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	28
RÉSOLURE UN LITIGE	29
NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES	31

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

Tarif réglementé,
conformément à la loi.



Ce document, disponible sur notre site internet : www.banquepopulaire.fr/valdefrance, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

Conditions applicables au 01/01/2024.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation.

Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture d'un compte **Gratuit**
- Service d'aide à la mobilité bancaire Facili'Pop **Gratuit**
- Ouverture d'un compte séquestre pour les fonds provenant de la vente d'un fond de commerce 108,20 €
- Clôture de compte 26,00 €
- Transfert de compte vers une autre Banque Populaire **Gratuit**

SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code)

Gratuit ^Δ_Δ

- › L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- › Un changement d'adresse par an,
- › La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- › La domiciliation de virements bancaires,
- › L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- › L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- › Les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA⁽²⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- › Des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- › Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- › Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- › Deux formules de chèques de banque/mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- › La réalisation des opérations de caisse.

RELEVÉS DE COMPTE

PÉRIODICITÉ	PAR TRIMESTRE ET PAR COMPTE		
	PAPIER	ÉLECTRONIQUE	RELEVÉ ÉLECTRONIQUE COMPLÉMENTAIRE AU RELEVÉ PAPIER (plus commercialisé)
Mensuelle	Gratuit ^Δ _Δ	Gratuit ^Δ _Δ	4,90 €
Journalière	87,60 €	Gratuit	43,80 €
Hebdomadaire	22,70 €	Gratuit	11,35 €
Décadaire	15,20 €	Gratuit	7,60 €

- Relevé mensuel en braille **Gratuit**
- Réédition d'un relevé de compte ou d'un relevé carte bancaire < 90 jours **Gratuit**
- Réédition d'un relevé de compte ou d'un relevé carte bancaire au-delà de 90 jours 7,60 € HT/mois édité
- Relevé de Frais ^Δ_Δ
 - › Facture professionnelle mensuelle **Gratuit**
 - › Relevé Annuel de Frais **Gratuit**
 - › Relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte **Gratuit**
 - › Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte **Gratuit**

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virement instantané.

• Dates de valeur

- › Versement d'espèces au guichet
- › Retrait d'espèces

J⁽¹⁾
J⁽¹⁾

	J : jour de comptabilisation	
	avant 15h30	après 15h30
- Chèque Banque Populaire Val de France	J ouvré ⁽¹⁾	J + 1 ouvré ⁽¹⁾
- Chèque d'un autre établissement	J + 1 ouvré ⁽¹⁾	J + 2 ouvré ⁽¹⁾

- › Remise de chèque payable à l'étranger en crédit immédiat Nous consulter
- › Paiement de chèque J⁽¹⁾
- › Virement reçu J⁽¹⁾
- › Virement émis J⁽¹⁾
- › Encaissement d'un prélèvement J⁽¹⁾
- › Paiement d'un prélèvement J⁽¹⁾
- › Remise commerçant cartes bancaires J⁽¹⁾
- › Paiement par carte débit immédiat J⁽¹⁾
- › Paiement par carte débit différé J⁽¹⁾
- › Effet remis à l'encaissement (minimum 10 jours avant échéance) J + 4 calendrier⁽²⁾
- › Effet remis à l'escompte valeur J + 4 calendrier⁽²⁾
- › Effet remis en crédit après encaissement (par rapport à la date d'échéance) J + 4 calendrier⁽²⁾
- › Effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios) J + 1 calendrier⁽²⁾
- › Effet domicilié à payer J - 1 calendrier⁽²⁾

TENUE DE COMPTE

À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• Commission sur écritures ou commission de gestion ou frais de tenue de compte

Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.

- › Entreprises À partir de 72,80 €/trimestre
- › Professionnels 62,40 €/trimestre
- › Professions libérales, associations 31,20 €/trimestre
- › Sociétés civiles immobilières, coopératives, collectivités, syndicats 6,00 €/trimestre
- › Client Val de France Accompagnement Nous consulter

• Commission de compte ou de mouvement

Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte sur le trimestre (hors placements et frais).

- › Minimum À partir de 0,129%/trimestre
- › Client Val de France Accompagnement 15,00 €

• Frais de tenue de compte courant inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)

30,00 €/an⁽³⁾ dans la limite du solde créditeur du compte

• Commission de suivi global

Compte débiteur plus de 65 jours consécutifs ou non dans le trimestre ou compte pour lequel le changement d'adresse n'a pas été signalé.

132,30 €/trimestre

(1) J = Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

(2) Jour calendrier : jour de calendrier

(3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

- **Commission d'actualisation**
Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.
 - › Entreprises 200,00 €/an
 - › Professionnels 50,00 €/an
 - › Professions libérales, auto-entrepreneurs, associations, sociétés civiles immobilières, collectivités, syndicats 35,00 €/an
 - › Client Val de France Accompagnement Nous consulter

SERVICES EN AGENCE

- Délivrance d'un RIB ou IBAN **Gratuit**
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit** ^Δ [†] ^Δ
 - › En euros
- Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire 23,20 €
- Recherche de bilan ou demande d'extrait Kbis 19,65 € HT/an
- Frais de gestion de fusion d'échelles de compte 20,80 €/trimestre
- Frais de location de coffre-fort À partir de 55,75 € HT/an
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) 249,60 € HT

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET (ordinateur, mobile et tablette)

- Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾ (Internet, téléphone, SMS, etc.) **Gratuit** ^Δ [†] ^Δ ⁽²⁾
 - **Cyberplus Entrepreneur individuel** (réservé aux entrepreneurs individuels qui ne gèrent pas d'utilisateurs délégués, de virements sur liste et d'effets de commerce)
 - › **Cyberplus Entrepreneur individuel** - Principales fonctionnalités : consulter des comptes + réaliser des virements SEPA 6,00 €/mois⁽²⁾
 - Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾ (Internet, téléphone, SMS, etc.)
 - **Gamme Cyberplus Entreprise** (Disponible pour les personnes morales et entrepreneurs individuels à besoins «complexes») - Abonnement permettant de consulter et de gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers.
 - › **Cyberplus Consultation** - Principales fonctionnalités : consulter ses comptes et contrats signés sur internet **Gratuit** ^Δ [†] ^Δ ⁽²⁾
 - › **Cyberplus Basic** - Principales fonctionnalités : Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués 6,25 €/mois⁽²⁾
 - › **Cyberplus Medium** - Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements internationaux 10,80 €/mois⁽²⁾
 - › **Cyberplus Premium** - Principales fonctionnalités : Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements / prélèvements / remises LCR) (*une réduction est accordée à la clientèle AGRI*) 23,15 €/mois⁽²⁾
 - Gestion des délégations Nous consulter

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à internet.

- **Suite Connect** - L'offre Suite Connect permet l'agrégation des comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. Suite Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via Cyberplus Entreprise ou Suite Entreprise.com pour les clients équipés de ces services.
 > Abonnement mensuel

Nous consulter
9,35 € HT/mois
 - **Certificat numérique CertEurope**

79,20 € HT/an
 - **Certificat électronique 3SKey**

90,00 € HT
- Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.
- **SECUR'PASS Pro** (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)

Gratuit
 - **Mise à disposition d'un Pass Cyberplus** (associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass Cyberplus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte)
 > 1^{er} lecteur
 > Lecteur supplémentaire
 > Carte dédiée Pass Cyberplus

Gratuit
6,65 € HT
10,40 €/an
 - **Envoi d'un code sécurisé par SMS en cas d'impossibilité d'utiliser le Pass Cyberplus** (hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

Gratuit
 - **Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS** (via Cyberplus Entreprise)
 > Forfait pour 10 alertes
 > Au-delà du forfait (hors coût opérateur téléphonique)

1,67 € HT/mois
0,21 € HT/alerte
 - **Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par e-mail** (via Cyberplus Entreprise)
 > Forfait pour 10 alertes
 > Au-delà du forfait (hors coût du fournisseur d'accès)

1,67 € HT/mois
0,21 € HT/alerte
 - **Accès à l'image d'un chèque remis et téléchargement**
 > Par consultation et par image

3,30 €
 - **Confirmation de l'exécution d'un virement émis**
 > Par SMS (hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)
 > Par e-mail (hors coût du fournisseur d'accès internet)

0,21 € HT/envoi
0,21 € HT/envoi
 - **e-Documents Pro** (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instrument financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)

Gratuit
 - **Coffre-fort numérique (15 Go)** (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)

2,08 € HT/mois

PAR TÉLÉPHONE

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.)⁽²⁾**
 > Appel à votre agence⁽¹⁾
 > Accès au Centre de Relations Clients AGENCE MULTIMEDIA⁽²⁾

Prix d'un appel local
Composez le
09 84 98 98 98

(1) Appel non surtaxé, coût selon l'opérateur, numéro également valable depuis l'international.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

PAR TÉLÉTRANSMISSION (échanges de données informatisées)

• EBICS T	
› Abonnement - EBICS T ⁽¹⁾	54,08 € HT/mois
› Abonnement - EBICS TS ⁽¹⁾	63,90 € HT/mois
› Abonnement - EBICS TS Avancée (inclus signature double)	85,30 € HT/mois
• Logiciel Suite Entreprise	
› SEV2 (Version de logiciel)	
- SEV2 Access (plus commercialisé)	22,90 € HT/mois
- SEV2 Optimum	33,30 € HT/mois
- SEV2 Premium	57,20 € HT/mois
- SEV2 Trésorerie	91,50 € HT/mois
› SE.com (plus commercialisé)	34,65 € HT/mois
› SE.com Premium	34,65 € HT/mois
› Options	
- Suite mobile (SEV2, SE.com et SE.com Premium)	16,65 € HT/mois
- Ellisphère - information commerciale (SE.com et SE.com Premium)	10,40 € HT/mois
- Sepamail Diamond (SE.com et SE.com Premium)	7,50 € HT/mois
◦ pour les clients souscripteurs d'un pack connectique SE.com ou SE.com Premium	5,00 € HT/mois
◦ vérification des IBAN français ou étrangers : en mode Low ⁽²⁾	0,35 € HT/IBAN
◦ vérification des IBAN français ou étrangers : en mode High ⁽²⁾	0,50 € HT/IBAN
› Installation de logiciel sur site	
- SEV2 Optimum, SEV2 Premium, SE.com, SE.com Premium	
◦ jusqu'à 3 postes et/ou 3 certificats numériques	378,50 € HT
◦ de 4 à 6 postes et/ou 4 à 6 certificats numériques	486,70 € HT
- SEV2 Trésorerie	594,90 € HT
› Installation clé EBICS TS supplémentaire	81,10 € HT
› Installation de logiciel par téléphone	
- SEV2 Optimum, SEV2 Premium, SEV2 Trésorerie, SE.com, SE.com Premium	281,20 € HT
› Installation au-delà de 6 postes et/ou 6 certificats numériques	Nous consulter
› Réinstallation ou installation sur un nouveau poste	70,30 € HT
› Transformation SEV2 en SE.com Premium	
- Sur site	283,40 € HT
- Par téléphone	194,70 € HT
• Pack Connectique SE.com (plus commercialisé)	86,50 € HT/mois ⁽³⁾
• Pack Connectique SEV2 Optimum⁽¹⁾ : EBICS TS, SEV2 Optimum, Suite Mobile et 1 certificat numérique	86,50 € HT/mois ⁽³⁾
• Pack Connectique SE.com Premium⁽¹⁾ : EBICS TS, SE.com Premium, Suite Connect, Suite Mobile et 1 certificat numérique	91,70 € HT/mois ⁽³⁾
• Pack Connectique SE.com mono-banque (plus commercialisé)	54,10 € HT/mois ⁽³⁾
• Pack Connectique SE.com Premium mono-banque⁽¹⁾ : EBICS TS, SE.com Premium, Suite Connect, Suite Mobile et 1 certificat numérique	59,30 € HT/mois ⁽³⁾
• Confirmation par télécopie d'ordre télétransmis	8,30 €
• Intervention exceptionnelle suite à utilisation d'un autre logiciel (analyse de fichier, génération d'un nouveau certificat...)	43,26 € HT
• Demande d'intervention sur fichier télétransmis	
› Annulation partielle ou forçage de la date d'envoi	15,90 € HT
› Annulation totale	50,00 € HT
• SwiftNet	
› Installation	572,00 € HT
› Abonnement	62,40 € HT/mois

(1) Une réduction est accordée au titulaire d'une offre groupée de services..

(2) Low : réponse sous 24h / High : réponse sous 1h.

(3) Le Pack Connectique est partiellement assujéti à la TVA

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (cotisation annuelle)

À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue; elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

• Carte de paiement internationale à autorisation systématique (débit immédiat)

> Cotisation Visa Business Start 55,10 €

• Carte de paiement internationale

COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
Carte Visa Business	58,45 €	58,45 €
Carte Visa Gold Business	145,50 €	145,50 €
Carte Visa Platinum Business	245,00 €	245,00 €

• e-Carte Bleue 14,25 €

• Carte Corporate

> Cotisation Carte Corporate 60,00 €

- au-delà de 10 cartes Nous consulter

> Cotisation Carte Corporate Gold 144,00 €

- au-delà de 10 cartes Nous consulter

> Abonnement service Carte Corporate 300,00 €

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

À SAVOIR

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

• Réédition/Réactivation du code confidentiel de la carte

> En mode normal 9,35 €

> En mode urgent 15,60 €

• Commande de la carte en urgence (nouveau contrat) 28,60 €

• Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**

• Refabrication avant l'échéance à la demande du client

> Standard 18,20 €

> En urgence 28,60 €

• Augmentation temporaire des plafonds de retrait et/ou de paiement

> Plafond sur 1 mois 6,25 €

> Plafond sur 2 mois 7,25 €

> Plafond sur 3 mois (maximum) 8,25 €

• Modification permanente des plafonds de retrait et/ou de paiement 37,95 €/an

• Recherche de facturette carte bancaire, par facturette 15,60 € HT

• Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque Populaire en euros **Gratuit** ⁴_B

• Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)

> À compter du 1^{er} retrait dans le mois avec une Visa Business Electron 1,20 €

> À compter du 4^{ème} retrait dans le mois avec une Visa Business Start ou Visa Business 1,20 €

> Avec une Visa Gold Business, Visa Platinum Business **Gratuit**

VIREMENTS SEPA

? À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

- **Frais par virement**
 - › Occasionnel émis vers un autre compte
 - Au guichet de votre agence 5,00 €
 - Par Cyberplus Entreprise et Entrepreneur Individuel **Gratuit**
 - Par télétransmission (y compris SEV2, SE.com ou SE.com Premium) 0,23 €
 - › Multiples télétransmis (y compris SEV2, SE.com ou SE.com Premium)
 - Par remise **Gratuit**
 - Par virement 0,23 €
- **Frais par virement permanent**
 - › Émis vers un compte Banque Populaire Val de France **Gratuit**
 - › Émis vers un compte d'un autre établissement
 - Au guichet de votre agence 1,55 €
 - Par Cyberplus Entreprise et Entrepreneur Individuel **Gratuit**
- **Frais de mise en place d'un virement permanent** **Gratuit**
- **Virement de trésorerie France ou zone SEPA**
 - › VSOT saisi en agence 11,20 €
 - › VSOT télétransmis, par Cyberplus Entreprise ou par Cyberplus Entrepreneur individuel 5,60 €
- **Virement SCT Jour**
 - › Emission d'un virement par télétransmission exécuté dans le délai d'une heure 0,50 € / virement
- **Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment) occasionnel via application mobile et internet**
 - › Jusqu'à 300 € **Gratuit**
 - › Au-delà de 300 € et jusqu'à 1 500 € 1,00 € / virement
 - › Au-delà de 1 500 € et jusqu'à 15 000 € 3,00 € / virement
 - › Au-delà de 15 000 € et jusqu'à 100 000 € 10,00 € / virement
(sous réserve d'acceptation de la banque au-delà de 50 000 €)
- **Opposition à un virement SEPA avant exécution**
 - › Révocation de l'échéance de virement **Gratuit**
- **Révocation définitive d'un virement SEPA permanent** **Gratuit**
 - › Retrait du consentement
- **Demande de renseignements auprès de la banque bénéficiaire** 16,20 € HT
- **Représentation d'un virement pour défaut de provision** 8,70 €
- **Demande de retour d'un virement reçu** 5,00 €
- **Demande de confirmation de la réception d'un virement par la banque du bénéficiaire** 9,40 €
- **Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort (recall)** 9,40 €
- **Demande de retour de fonds sur fichier de virements télétransmis émis à tort (recall)** 9,40 €/remise + 2,50 €/opération

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIPSEPA

- **Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA**
 - › Créancier organisme public et assimilé **Gratuit**
 - › Autre 2,00 €
- **Frais de réception d'un premier prélèvement SEPA interentreprises, par mandat et par émetteur** 10,00 € HT
- **Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ou d'un TIPSEPA** **Gratuit**
- **Représentation d'un prélèvement SEPA ou d'un TIPSEPA pour défaut de provision** 9,40 €

• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution > Révocation d'une échéance de prélèvement	16,30 €
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA > Retrait du consentement	16,30 €
• Remboursement d'un prélèvement SEPA CORE à la demande du client	24,20 €

CHÈQUES

• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile > Envoi par courrier simple - Souche en haut / Souche à gauche - Double souche	1,52 € HT 2,56 € HT
> Envoi par lettre recommandée simple	6,12 € HT
• Délivrance d'un chéquier à l'agence	Gratuit 
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence	6,00 €
• Envoi de bordereau de remise de chèque(s) à domicile en courrier simple > Petit modèle > Grand modèle	1,52 € HT 3,65 € HT
• Confection de lettres chèques simples	116,50 € par 1000 69,90 € par 500
• Confection de lettres chèques spéciales	Sur devis
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	15,00 €
• Représentation d'un chèque pour défaut de provision	30,80 €
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur, par chèque et par an	15,08 €
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur, par chéquier et par an	30,16 €
• Frais d'opposition sur série de chèques par l'émetteur, par série de chèques et par an	30,16 €

EFFETS DE COMMERCE

• Effet domicilié à payer > Paiement d'une domiciliation	Gratuit
• Effet non avisé préalablement à l'échéance	21,40 €
• Rejet d'effet avant ou après la date de règlement à la demande du client	21,40 €

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Carte à autorisation systématique > Cotisation carte Visa Business Electron	43,50 €/an
• Service Cartego, par visuel et par an	8,42 € HT

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

ESPÈCES

- **Dépôt d'espèces**
 - › billets (seuil de facturation : 10 000 € déposés sur le mois) 0,13 % du montant total versé
 - › pièces (seuil de facturation : 1 500 € déposés sur le mois) 0,80 % du montant total versé
- **Cotisation Carte de dépôt (Déposia)** 16,25 €/an

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

MATÉRIELS

- **Terminal de Paiement Électronique (TPE) : location, installation, formation par téléphone, maintenance matériel et logiciel** Nous consulter
- **Lecteur éditeur de chèque (hors abonnement Vérifiance FNCI et hors abonnement TPE)** 18,93 € HT/mois
- **Refabrication de la carte de domiciliation commerçant** 5,56 €
- **Initialisation d'un TPE par téléphone** 68,64 € HT
- **Installation / formation de TPE sur site** 101,40 € HT
- **Installation de TPE le samedi** 133,74 € HT
- **Installation / formation de TPE + lecteur éditeur FNCI sur site** 171,08 € HT
- **Intervention hors contrat sans pièce détachée (carte mère, imprimante)** 123,86 € HT
- **Maintenance**
 - › TPE fixe par an 168,48 € HT/an
 - › TPE portable par an 197,34 € HT/an
 - › TPE fixe ou portable + lecteur éditeur FNCI 263,74 € HT/an
- **Changement de TPE** 100,26 € HT
- **Forfait TPE hors service suite à une utilisation anormale (chute) ou forfait pour non restitution de matériel** 337,79 € HT
- **Réparation TPE (non liée à l'usure normale)** 100,00 € HT

FID PRO LE SERVICE

- **Module JUMP PRO (analyse et connaissance client)** À partir de 5,00 € HT/mois et /point de vente
- **Modules FID PRO (fidélisation et communication client)**
 - › Frais d'inscription 150,00 € HT
 - › Abonnement standard, par mois et par point de vente 49,00 € HT
 - › Abonnement premium, par mois et par point de vente 79,00 € HT
 - › Frais d'installation du logiciel **Gratuit**
 - Par TPE supplémentaire 35,00 € HT
 - › Frais de sortie (pendant les 6 premiers mois suivant l'inscription) 120,00 € HT

OUVERTURE DE CONTRAT FLUX MONÉTIQUE

- **Client propriétaire TPE, Distributeur Automatique de Carburant, Automate et e-commerce solution concurrente** 15,00 € HT

CONTRATS COMMERÇANTS CARTE BANCAIRE (CB)

- **Commissions appliquées aux transactions par Carte Bancaire** Nous consulter
- **Forfait Monétique pour les commerçants réalisant moins de 12 000 € par an d'encaissements Carte Bancaire** Nous consulter
- **Pack Tourisme incluant les cartes American Express, Discover/Diners Club, JCB et Union Pay** Nous consulter

• ONEY proximité ⁽¹⁾ : Paiement en « N » fois	Nous consulter
• Tap To Pay ⁽²⁾	Gratuit
> application	
> commission appliquée sur le montant des encaissements des cartes bancaires	Nous consulter
> abonnement	Nous consulter
• Saisie manuelle des tickets CB non télécollectés	
> Forfait jusqu'à 10 factures	5,60 € HT
> Au-delà de 10 factures	0,50 € HT /facture
• Frais de recherche de facture carte bancaire, par contestation	15,60 € HT
• Opération carte bancaire nationale impayée	31,20 €
• Opération carte bancaire étrangère impayée	90,00 €
• Relevé détaillé des remises CB	0,01 €/facture
• Téléchargement de logiciel (American Express ⁽³⁾ , VAD, PLBS, APETIZ, Vérifiance...)	82,65 € HT
• Téléchargement de logiciel HEOH	10,40 € HT

VIREMENTS SEPA

• Réception d'un virement SEPA	Gratuit
--------------------------------	----------------

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIPSEPA

• Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	83,64 € HT
• Remise de prélèvements SEPA par Cyberplus ou télétransmis	
> Par remise	Gratuit
> Par prélèvement SEPA	0,37 €
• Prélèvement SEPA revenu impayé	12,40 €
• Recouvrement sur opération mal exécutée suite à une erreur client (reversement)	4,00 €

CHÈQUES

• Remise de chèque(s) :	0,13 € HT dès le
(seuil de facturation : 80 chèques déposés sur le mois)	1 ^{er} chèque
• Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	18,70 €
• Service complémentaire sur remise de chèques - envoi de la liste des remises de chèques et impayés	Sur devis
• Vérifiance - Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI) Banque de France	
> Abonnement	37,20 € HT/an
> Par chèque	0,30 € HT

EFFETS DE COMMERCE

• Traitement des remises LCR / BOR	
> Sur support papier	
- Par remise	11,96 €
- Par effet	4,26 €
> Par télétransmission (y compris SEV2, SE.com ou SE.com Premium)	
- Par remise	Gratuit
- Par effet	0,40 €
• Effet prorogé, non avisé	21,85 €
• Retour d'effet impayé	21,85 €
• Effet non rentré d'acceptation	21,85 €

(1) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la banque populaire.

(2) Tap To Pay est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un Smartphone compatible.

(3) La première installation est gratuite pour les clients qui n'ont jamais été affiliés AMEX.

À SAVOIR

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

- **Paiement Express**
 - > Frais d'inscription 100,00 € HT
 - > Abonnement 10,00 € HT/mois
 - > Coût par transaction (hors commission monétique) 0,15 €
- **Cyberplus Paiement Access**
 - > Frais d'inscription 156,00 € HT
 - > Abonnement 10,40 € HT/mois
 - > Coût par transaction (hors commission monétique) 0,15 €
- **Cyberplus Paiement Net**
 - > Frais d'inscription 156,00 € HT
 - > Abonnement 25,00 € HT/mois
 - > Coût par transaction (hors commission monétique) 0,15 €
- **Cyberplus Paiement Mix**
 - > Frais d'inscription 520,00 € HT
 - > Abonnement 35,00 € HT/mois
 - > Coût par transaction (hors commission monétique) 0,15 €
- **Services optionnels** Nous consulter
- **Payplug⁽¹⁾** Nous consulter
- **Direct et Proche⁽²⁾** (création de site internet et augmentation de la visibilité sur le web) Nous consulter

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

POUR LES PROFESSIONNELS : CONVENTION RYTHMEO

DÉFINITION

Une offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Évolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

De base, RYTHMÉO inclut un compte courant professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement banque à distance Cyberplus), la sécurisation de vos moyens de paiement (Sécuripro, Sécuri-Association⁽³⁾) et les relevés de compte mensuels.

Cotisation mensuelle en fonction de la version Cyberplus choisie	Rythméo Pro	Rythméo Professions Libérales	Rythméo Agri	Rythméo Association
Cyberplus Consultation				2,00 € ou 4,83 € ⁽⁴⁾
Cyberplus Basic	8,15 €	6,90 €		5,22 € ou 8,05 € ⁽⁴⁾
Cyberplus Medium	10,28 €	8,11 €		7,41 € ou 10,24 € ⁽⁴⁾
Cyberplus Premium	16,45 €	16,45 €	8,21 €	13,58 € ou 16,41 € ⁽⁴⁾

(1) Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société PayPlug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.

(2) Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Selon l'option de Sécuri-Association choisie.

Avec RYTHMEO, vous pouvez associer les produits et services suivants en fonction de vos besoins et bénéficiez de conditions tarifaires préférentielles :

Cotisation mensuelle supplémentaire	Rythméo Pro	Rythméo Professions Libérales	Rythméo Agri	Rythméo Association
Gestion de compte				
Forfait Pro de fonctionnement de compte ⁽¹⁾	à partir de 9,53 €			
Forfait Pro auto-entrepreneur ⁽¹⁾	à partir de 2,50 €			
Forfait Association ⁽¹⁾				à partir de 4,76 €
Banque à distance				
Coffre-fort numérique (15 Go)	réduction de 10 % (cotisation p. 7)			
Service Suite Connect	réduction de 50 % (cotisation p. 7)			
Moyens de paiement				
Cartes au choix dans la gamme Visa Business Électron (plus commercialisée), Visa Business Start, Visa Business, Visa Gold Business ou Visa Platinum Business	réduction de 10 % (cotisations p. 9)			
Encaissements				
Carte Déposia	Gratuit			
Protection				
Allo Assistance Pro ⁽²⁾	2,32 €			
Fructi Facilités Pro Entrepreneur individuel, Société ou Fructi Facilités Agri ⁽³⁾	de 6,91 € à 27,19 € ⁽⁴⁾			
Protection Financière Pro (plus commercialisée)	4,16 € ou 6,76 € ⁽⁴⁾			
Risque commercial Ellipse	réduction de 50 % (cotisation p.27)			

Rythméo Accompagnement⁽⁵⁾

Nous consulter

POUR LES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS : CONVENTION RYTHMEO START

Avec RYTHMEO START, en tant qu'entrepreneur individuel, vous avez accès à :

	Cotisation mensuelle Niveau 1	Cotisation mensuelle Niveau 2
Gestion de compte :		
Forfait Pro de fonctionnement de compte ⁽¹⁾ :		
- jusqu'à 30 K€ de flux débiteur sur les 4 derniers trimestres	.	
- jusqu'à 80 K€ de flux débiteur sur les 4 derniers trimestres		.
Banque à distance : Cyberplus Entrepreneur Individuel	.	.
Moyens de paiement : Carte Visa Business Start	.	.
	9,90 €	19,90 €

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Votre carte (Le prix total de votre offre groupée de services dépend du type de carte choisi)	Cotisation annuelle HT en euros pour les produits et services inclus					
	Fréquence Pro Services		Fréquence Pro Libéral		Fréquence Agri	
	Débit immédiat	Débit différé	Débit immédiat	Débit différé	Débit immédiat	Débit différé
Carte Visa Platinum Business	320,39 €	320,39 €	432,92 €	432,92 €	444,42 €	444,42 €
Carte Visa Gold Business	222,71 €	222,71 €	335,24 €	335,24 €	346,50 €	346,50 €
Carte Visa Business	140,75 €	140,75 €	253,16 €	253,16 €	264,78 €	264,78 €
Carte Visa Business Start	136,19 €		248,72 €			
Carte Visa Business Électron (plus commercialisée)	125,03 €		237,56 €			

(1) Incluant les Frais de tenue de compte et la Commission de mouvement.

(2) Allo Assistance Pro est partiellement assujéti à la TVA. Le détail de la facturation est indiqué sur la facture promensuelle.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Selon l'option choisie.

(5) Clients Val de France Accompagnement uniquement.

Produits et services optionnels (cotisation annuelle supplémentaire)	Fréquence Pro Services	Fréquence Pro Libéral	Fréquence Agri
e-Carte Bleue	10,68 €	10,68 €	10,68 €
Forfait de frais de fonctionnement de compte	Nous consulter		
Cyberplus Entreprise	138,96 €	138,96 €	
Protection Financière Pro (plus commercialisé)	49,92 € ou 81,12 € selon l'option choisie	49,92 € ou 81,12 € selon l'option choisie	
Carte Déposia	Gratuit	Gratuit	Gratuit

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

- > Par opération 9,00 €
- > Plafond mensuel 720,00 €

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10,00 % du montant de la créance ^Δ_T^Δ (dans la limite d'un plafond de 100,00 €)
- Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire 104,00 €
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 8,00 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾
Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques. 16,00 €
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ^Δ_T^Δ
> Inférieur ou égal à 50 € 21,00 €⁽²⁾
> Supérieur à 50 € 41,00 €⁽²⁾
Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **Forfait chq rejeté.**

À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Chèque muté (ex : chèque libellé en francs) ou hors norme 30,60 €
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 39,00 €
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire 39,00 €
- Gestion d'un compte interdit bancaire du fait d'une autre banque 12,50 € / mois
- Traitement manuel d'une remise de chèque sur compte clos ou avec un numéro de compte erroné 6,75 € HT

(1) En cas de paiement du chèque ou du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque ou du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification ci-dessus).

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ 9,00 €
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision^{(2) 4TΔ}
> Inférieur à 20 € Montant de l'opération
> Supérieur ou égal à 20 € 11,00 €⁽³⁾

À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

- Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA^{(2) 4TΔ}
> Inférieur à 20 € Montant de l'opération
> Supérieur ou égal à 20 € 11,00 €⁽³⁾
Sur l'extrait de compte, les libellés utilisés sont : **Frais prlv imp / Frais vir impaye**
- Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision⁽²⁾
> Inférieur à 20 € Montant de l'opération
> Supérieur ou égal à 20 € 11,00 €⁽³⁾
- Paiement différé d'un effet (représentation d'effet) 11,95 €
- Rejet d'effet pour défaut de provision 21,40 €
- Frais de blocage de la carte par la banque en cas d'usage abusif **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 45,00 €
- Représentation d'un prélèvement relatif à une échéance de prêt pour défaut de provision 39,00 €
- Lettre de relance d'échéance de prêt impayée, à partir de la 2^{ème} lettre 10,50 €
- Régularisation d'un prélèvement relatif à une échéance de prêt impayée 16,75 €

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

- Découvert du compte convenu et formalisé
> Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel Nous consulter
- Découvert du compte non autorisé
> Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel TBB Pro⁽⁴⁾ + 6

En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable au solde débiteur du compte est majoré de 2,5 points. Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

(1) En cas de paiement du chèque ou du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque ou du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification ci-dessus).

(4) Taux de Base Bancaire professionnel : 8 % l'an en vigueur au 01/09/2023 et susceptible d'évolution

- Commission d'engagement 1,00%/an

À SAVOIR

Commission trimestrielle calculée sur le montant de l'autorisation au 1^{er} jour du trimestre civil.

- Commission de plus fort découvert 0,07 %/mois

À SAVOIR

Commission calculée sur la base du plus fort découvert de chaque mois en valeur.

Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽¹⁾ en vigueur. Par exemple, pour un découvert non autorisé de 1 000 euros, sur une durée d'un an, au taux débiteur de TBB Pro + 6 + 2,50, le TEG indicatif est de 17,33 % l'an et le taux de la période est de 0,047 % (taux d'usure⁽¹⁾ en vigueur au 1^{er} juillet 2023).

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

ESCOMPTE

- Frais d'encours d'impayés papiers financiers TBB Pro⁽²⁾ + 6
- Escompte d'effets de commerce TBB Pro⁽²⁾ + 3

À SAVOIR

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base Bancaire⁽¹⁾. Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédents l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILY)

- Frais de notification unitaire (frais d'envoi inclus) 31,20 €
- Frais de notification sur situation de marché (frais d'envoi inclus) 35,30 €
- Frais de mainlevée de notification 36,40 €
- Traitement de remises billets financiers 11,96 €/billet
- Traitement de remises situation Daily 10,40 €
- Frais de prorogation 20,80 €
- Frais de relance pour non règlement dans les délais 20,80 €
- Frais de régularisation d'impayé 20,80 €
- Frais d'encours d'impayés Daily TBB Pro⁽²⁾ + 6

GESTION DE POSTE CLIENTS

- Affacturage Nous consulter

CAUTIONS BANCAIRES

- Commission d'engagement
 - › Perçue sur le montant de l'engagement 2,60 %/an
 - › Prélevée mensuellement avec un minimum de 3,00 €
- Etablissement d'un acte de caution
 - › Frais d'acte de retenue de garantie 44,00 €
 - › Frais d'acte selon modèle banque 102,00 €
 - › Frais d'acte personnalisé 145,00 €
- Mise en jeu de la caution 122,00 €

(1) Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et disponible trimestriellement au Journal Officiel. Il est affiché dans nos agences et publié sur notre site Internet.

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

À SAVOIR

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

- **Ligne pré-autorisée de crédit moyen terme, à partir de** 114,70 €/an
 - **Prêt moyen, long terme**
 - > Frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1,00 %
 - > Avec un minimum de 260,00 €
- Frais perçus par la banque au moment de la mise à disposition des fonds du prêt moyen long terme (achat de matériel, travaux d'aménagement, véhicules, fonds de commerce, ...)
- **Crédit Bail et location financière**
 - > Frais de dossier proportionnels au montant du crédit 1,00 % HT
 - > Avec un minimum de 104,00 € HT
 - **Location avec option d'achat (LOA)**
 - > Frais de dossier proportionnels au montant du crédit
 - < 15 000 € 104,00 € HT
 - > 15 000 € 208,00 € HT

ASSURANCES

- **Assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité de Travail** Nous consulter
- **Frais d'étude pour délégation d'assurance emprunteur**
 - > Par dossier 129,80 €

GARANTIES

À SAVOIR

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit.

- **Délégation ou nantissement d'un contrat d'assurance-vie** 166,40 €
- **Nantissement de compte titres financiers ou de compte d'épargne monétaire** 166,40 €
- **Prise de caution de tiers sur engagement court terme** 12,40 €
- **Mainlevée de caution de tiers sur engagement court terme** 36,10 €
- **Frais de prise de gage sur véhicule** 78,00 €
- **Inscription ou mainlevée de nantissement de fonds de commerce, de matériel, de parts de SARL, SNC ou société civile**
 - > Frais de greffe (répercussion des frais pris par le greffe), selon le montant de la créance de 24,70 € à 130,37 €⁽¹⁾
- **Modification de garantie sur un prêt en cours (hors édition d'avenant au contrat de prêt)** 70,00 €
- **Mainlevée de garantie (hors frais d'enregistrement d'huissier et de greffe)** 70,00 €

AUTRES PRESTATIONS

- **Avenant (hors frais de garantie)**
 - > En % du capital restant dû 0,75 %
 - > Avec un minimum de 312,00 €
- **Modification du compte de prélèvement des échéances ou de date de prélèvement** 27,75 €
- **Décompte sur prêt en cours** 52,00 €
- **Duplicata de contrat ou de tout autre document de prêt**
 - > 1 document 16,20 € HT
 - > Au-delà d'un document 32,40 € HT
- **Duplicata de tableau d'amortissement actualisé** 30,70 €

(1) Tarifs en vigueur au 01/01/2022 susceptibles de variations.

GESTION DE LA TRÉSORERIE

DÉPÔTS À VUE

- Indemnité compensatoire de remplacement⁽¹⁾ par mois Taux de la facilité de dépôt de la BCE⁽²⁾
(en valeur absolue)

ÉPARGNE BANCAIRE

- **Optilibre Pro**
 - › Rémunération Nous consulter
 - › Frais de gestion **Gratuit**
- **Optilibre Entreprise**
 - › Rémunération Nous consulter
 - › Frais de gestion 64,90 €/trimestre
 - › Justification du calcul des intérêts 43,26 €
- **Compte ou Dépôt à Terme**
 - › Rémunération Nous consulter
 - › Relevé d'intérêts sur compte à terme
 - Relevé annuel **Gratuit**
 - Relevé semestriel, trimestriel ou mensuel 15,00 €/relevé
- **Certificat de Dépôt Négociable (CDN)** Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire Val de France propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire Val de France peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire Val de France peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

OUVERTURE, CLÔTURE ET TRANSFERTS

- Ouverture d'un compte titres ordinaire **Gratuit** 
- Clôture de compte titres ordinaire **Gratuit**
- Transfert d'un compte titre ordinaire vers un autre établissement du réseau Banque Populaire **Gratuit**
- Transfert d'un compte titre en dehors du réseau Banque Populaire 9,42 € HT/ligne
 - › Minimum 43,50 € HT

FRAIS DE TRANSACTION

- **Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant**

Ordre exécuté	PAR INTERNET	HORS INTERNET
› Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %	1,20 %
› Minimum de perception	8,00 €	20,00 €

- **Ordre de bourse sur titres cotés à l'international (hors frais d'intermédiaire)**

	PAR INTERNET	HORS INTERNET
› Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %	1,20 %
› Minimum de perception	45,00 €	

(1) Applicable en cas de taux négatif sur le montant total du solde moyen créateur mensuel du compte dès que ce solde moyen dépasse 10 millions d'euros.

(2) Taux des facilités permanentes au jour le jour de la Banque Centrale Européenne en vigueur le dernier jour calendaire du mois civil, disponible sur le site de la Banque de France.

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

- **Ordre transmis et non exécuté** **Gratuit**
- **Ordre annulé** **Gratuit**
- **Opération sur Organisme Collectif de Placement (OPC)⁽¹⁾**
 - > Souscription ou rachat
 - OPC valeurs du groupe BPCE **Gratuit**
 - OPC valeurs hors groupe BPCE 0,50 %

<i>Par internet</i>	8,00 €
<i>Minimum</i>	1,20 %
<i>Hors internet</i>	20,00 €
<i>Minimum</i>	

- > Rachat
 - Rachat avant échéance de fonds à formule Nous consulter
 - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse Nous consulter

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

- **Autres instruments financiers** Nous consulter
- **Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)**
 - > Commission de règlement différé (Achat / Vente) 0,50 % + 18,00 €
 - > Frais de prorogation (mensuels) 0,90 %
- **Négociation de droits (via agence ou internet)** 1,50 %
 - > Minimum 4,00 €
- **Fiscalité étrangère (traitement de récupération de l'impôt afférent aux revenus perçus à l'international)** Nous consulter

DROITS DE GARDE

DÉFINITION

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus trimestriellement au titre du trimestre échu et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du trimestre civil précédent.

		PAR TRIMESTRE ET PAR COMPTE	
Valeurs du Groupe BPCE		Commission fixe par ligne	1,042 € HT
		Maximum	5,21 € HT
Autres valeurs		Commission proportionnelle	0,10 %
	Titres Bourse France	Commission fixe par ligne	1,042 € HT
	Titres Bourse étrangère		5,21 € HT
			Maximum

PARTS SOCIALES

- **Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales quel que soit le support de détention** **Gratuit**

GESTION SOUS MANDAT

- **Contrat Privilège** À partir de 0,50 % l'an de l'encours géré
 - > Minimum de perception annuel 300,00 €
- **Autres contrats** Nous consulter

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Banque Populaire. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

AUTRES OPÉRATIONS ET SERVICES

- Augmentation de capital et opérations diverses sur titres **Gratuit**
 - Règlement coupons et dividendes
 - › Valeur du groupe BPCE **Gratuit**
 - › Autre valeur française **Gratuit**
 - › Valeur internationale 1,50 % HT
 - Minimum 1,25 € HT
 - Frais de gestion d'un compte-titres (hors droits de garde) **Gratuit**
- Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.
- Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier) Application des droits de garde⁽¹⁾
 - Relevé de portefeuille titres, compte-rendu d'opération
 - › Relevé annuel **Gratuit**
 - › Relevé trimestriel ou mensuel 3,40 €/relevé
 - Imprimé Fiscal Unique **Gratuit**
 - Duplicata de l'Imprimé Fiscal Unique 15,60 € HT
 - Hisséo : épargne régulière et progressive en OPC **Gratuit**

INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE

À SAVOIR

Nous consulter

Nous vous proposons un ensemble de solutions pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : chèque de table, chèque cadeau, CESU Domalin, épargne salariale (participation/intéressement/plan d'épargne inter entreprise/PERCOL I/ Indemnités de fin de carrière)... Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE⁽²⁾

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement
 - › Sécuripro⁽³⁾ 67,20 €/an
 - › Sécuri-Association⁽³⁾ 24,00 € ou 58,00 €/an selon l'option choisie

À SAVOIR

Sécuripro et Sécuri-Association assurent vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantissent le remboursement :
› du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
› des frais d'opposition et de refection des moyens de paiement perdus ou volés,
› des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
› du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(3) Contrat de BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

- Fructi Facilités Pro⁽¹⁾ / Fructi Facilités Agri⁽¹⁾

Nous consulter

À SAVOIR

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats Fructi Facilités Pro et Agri permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

- Prévoyance Pro⁺⁽¹⁾

Nous consulter

À SAVOIR

Le contrat PRÉVOYANCE PRO + garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP)⁽¹⁾.

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

- PER I (Plan Épargne Retraite Individuel)⁽¹⁾

Nous consulter

À SAVOIR

Le Plan Épargne Retraite Individuel⁽²⁾ est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

- Fructi Épargne +⁽³⁾

Nous consulter

À SAVOIR

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite.

ASSURER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

- Assur-BP Multirisque Pro⁽⁴⁾

Nous consulter

- Fructi Homme Clé +⁽¹⁾

Nous consulter

- Allo Assistance Pro⁽⁵⁾ (conseil juridique, fiscal et social, et assistance en cas de sinistre dans le local professionnel)⁽⁶⁾

38,40 € HT/an⁽⁷⁾

- Protection Financière Pro⁽⁴⁾ (versement d'indemnités journalières en cas d'interruption d'activité, suite à un sinistre)⁽⁶⁾ (ce produit n'est plus commercialisé)

Nous consulter

(1) Contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

(2) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Se reporter à la notice d'information du contrat Plan Épargne Retraite.

(3) Contrat assuré par Natixis Interépargne, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(5) Contrat assuré par Mondial Assistance France SAS, entreprise régie par le code des assurances.

(6) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(7) Allo Assistance Pro est partiellement assujéti à la TVA. Le détail de la facturation est indiqué sur la facture pro mensuelle.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

À SAVOIR

Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant.

COMPTE EN DEVISES

- Ouverture / Clôture de compte **Gratuit**
- Frais de tenue de compte en devises, prélevés sur le compte courant en euros 25,00 €/trimestre

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

	Paiement	Retrait d'espèces
Dans l'EEE en euros En Roumanie en lei roumains En Suède en couronnes suédoises Dans les pays et territoires dont la monnaie est le franc Pacifique en francs Pacifique et en euros À Monaco, Andorre, Saint-Marin et au Vatican en euros	Gratuit	Conditions identiques à un retrait en France
Dans l'EEE en devises Hors EEE	2,70 % du montant de la transaction	2,70 % du montant de la transaction + frais fixes de 3,50 €

OPÉRATIONS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (import)

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés «SHARED»⁽²⁾.

VIREMENTS ÉMIS

- Frais par virement occasionnel non SEPA émis en euros ou en devises au cours de référence banque⁽³⁾
 - › Ordre papier 30,00 €
 - › Ordre internet ou télétransmis 19,00 €(y compris SEV2, SE.com et SE.com Premium)
- Commission de change sur les transferts en devises émis vers l'international à partir d'un compte tenu en euros 0,05 %
 - › Minimum 15,00 €
- Frais additionnels
 - › Traitement urgent 10,00 €
 - › Délivrance d'un acquit en France ou à l'étranger 10,00 €
 - › Frais d'intervention / correction auprès de la banque étrangère 15,00 € HT
 - › Frais de la banque étrangère (en cas de charges « OUR »⁽⁴⁾) Frais réels

CHÈQUE - IMPORT

- Frais d'émission d'un chèque de banque en devises 15,00 € + frais de virement émis
- Règlement de chèque hors banque zone SEPA 36,40 €

CREDIT DOCUMENTAIRE - IMPORT

- Commission d'ouverture pour un trimestre indivisible 0,25 %
 - › Minimum 110,00 €

(1) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de la zone EEE en page 28).

(2) SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire (obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'EEE).

(3) Cours fixé une fois par jour par la Banque Populaire Val de France regroupant les ordres d'achat et de vente. Ce cours ne peut pas être communiqué avant la transaction puisque traité après la confrontation des achats et ventes du jour.

(4) OUR : frais Banque Populaire Val de France et banque étrangère à votre charge.

• Commission d'utilisation	0,125 %
> Minimum	100,00 €
• Commission de paiement différé par mois entier	0,10 %
> Minimum	80,00 €
• Commission de modification	75,00 €
• Commission pour représentation de documents irréguliers (à la charge de l'exportateur)	150,00 €
• Frais de dossier clause UPAS	50,00 €

PORTAIL TRADE

• Abonnement	Gratuit
--------------	----------------

REMISE DOCUMENTAIRE / EFFET - IMPORT

• Frais de traitement et règlement effet	0,15 %
> Minimum	40,00 €
• Frais de traitement et règlement remise documentaire	0,15 %
> Minimum	75,00 €
• Frais d'acceptation	35,00 €
• Frais d'impayé	35,00 €
• Frais de modification / prorogation	35,00 €

OPERATIONS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (export)

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés « SHARED »⁽¹⁾.

VIREMENTS REÇUS

• Réception d'un virement non SEPA en euros ou en devises au cours de référence banque ⁽²⁾	16,50 €
• Commission de change sur les rapatriements en devises en provenance de l'international reçus sur un compte tenu en euros	0,05 %
> Minimum	15,00 €
• Frais additionnels	
> Intervention / correction auprès de la banque étrangère	15,00 € HT
> Correction suite à virement reçu sans IBAN ou incomplet	10,00 €
> Alerte mail sur virement non SEPA en réception	Gratuit
> Frais de retour de fonds ou recherche	
- inférieur à 50,00 €	20,00 €
- supérieur à 50,00 €	50,00 €

CREDIT DOCUMENTAIRE - EXPORT

• Commission de notification	0,125 %
> Minimum	95,00 €
• Commission de confirmation (variable selon le montant de l'opération, la durée et le pays)	Nous consulter
> Minimum	150,00 €
• Commission par présentation de documents	100,00 €
• Commission de modification	75,00 €

REMISE DOCUMENTAIRE / EFFET - EXPORT

• Frais de traitement effet	0,15 %
> Minimum	40,00 €

(1) SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire (obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'Espace Économique Européen).

(2) Cours fixé une fois par jour par la Banque Populaire Val de France regroupant les ordres d'achat et de vente. Ce cours ne peut pas être communiqué avant la transaction puisque traité après la confrontation des achats et ventes du jour.

• Frais de traitement et règlement remise documentaire	0,15 %
> Minimum	75,00 €
• Frais de modification / prorogation	35,00 €

MOBILISATION DE CREANCES NEES SUR L'ETRANGER (MCNE)

• Traitement de remises de billets financiers, par billet	15,00 €
• Frais de régularisation d'impayé	20,00 €

GARANTIES INTERNATIONALES

GARANTIE, CAUTION, LETTRE DE CREDIT STAND-BY, AVAL D'EFFET

• Frais d'émission modèle standard	140,00 €
• Frais d'émission modèle imposé	190,00 €
• Commission d'engagement	Nous consulter
• Frais de notification	0,10 %
> Minimum	100,00 €
• Frais banque étrangère	Frais réels
• Frais d'avenant	75,00 €
• Mise en jeu de garantie	120,00 €
• Frais de main levée anticipée sur garantie	75,00 €

OPERATIONS DE CHANGE

• Commission de change sur virements en devises émis à partir d'un compte tenu en euros et reçus sur un compte tenu en euros	0,05 %
> Minimum	15,00 €
• Achat ou vente au comptant (au cours du marché des changes)	0,05 %
- Minimum	30,00 €
- Maximum	130,00 €
• Contrat à terme fixe ou Swap (mise en place, prorogation, levée anticipée)	50,00 €
• Contrat à terme Gamme COVERI	
> frais de mise en place	28,00 €
> frais de levée	18,00 €
• Ordre à cours limite au comptant ou sur contrat à terme Gamme COVERI (montant minimum de l'opération : contre-valeur de 40 000 €)	
> Prise en charge ou de modification de l'ordre	0,05 %
- Minimum	20,00 €

TRESORERIE DEVICES

• Mise en place avance en devises	50,00 €
• Remboursement anticipé	25,00 €
• Régularisation d'impayé	60,00 €
• Placements en devises	Nous consulter

AUTRES PRESTATIONS INTERNATIONALES

• Frais de message swift	15,00 € HT
• Frais de courrier	Frais réels
• Attestations diverses en anglais	45,00 € HT
• Frais de délivrance d'un bon de cession	50,00 € HT

• Étude préalable de documents ou de projets	Sur devis
> Minimum	100,00 €
• Frais de renseignements commerciaux	Sur devis
> Minimum	40,00 €
• Frais de recherche sur opération	
> Jusqu'à 6 mois	50,00 € HT
> Au-delà de 6 mois	Sur devis
- Minimum	55,00 € HT
• Frais de réédition de relevé de compte en devises	10,00 €/relevé

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

DEMANDE DE DOCUMENTS

• Frais de recherche de documents	
> Copie de chèque débité en compte, à l'unité	16,20 € HT
> Copie de remise de chèque à l'encaissement	
- Forfait jusqu'à 3 chèques	16,20 € HT
- Au-delà de 3 chèques	0,83 € HT
> Autre recherche simple	16,20 € HT
> Autre recherche complexe (de type audit)	Nous consulter
• Duplicata de documents fiscaux	23,80 € HT
• Recherche non justifiée sur remise d'espèces, virement ou prélèvement	16,20 € HT
• Attestations diverses	16,20 € HT
• Document ponctuel d'Information aux commissaires aux comptes	123,10 € HT
• Gestion d'une succession	Nous consulter

SERVICES EXTRA-BANCAIRES

• Risque Commercial Ellisphère	10,40 € HT
• Avance et gestion du tiers-payant <i>Sous réserve de commercialisation</i>	Nous consulter
Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés, ...) ⁽¹⁾ et avance de fonds par la Banque Populaire pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.	

(1) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial SANTE PRO, SAS au capital social de 30 000 euros, immatriculé(e) au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 489 470 930, dont le siège social est situé au 14, rue du Lieutenant-Colonel Prévost à Lyon

(2) Je pilote mon entreprise est une solution de gestion commerciale de compatibilité et de suivi de trésorerie proposé par la société JE PILOTE, proposée par la Banque Populaire

NUMÉROS UTILES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT



Centre de relations clients AGENCE MULTIMÉDIA

 **09 84 98 98 98**

(appel non surtaxé, coût selon opérateur. Numéro également valable depuis l'étranger).

Pour toute demande d'information ou réalisation d'opérations bancaires courantes, des conseillers vous répondent :

du lundi au vendredi, de 9h à 18h, le samedi de 9h à 13h.

Email : contact@bpf.fr



CYBERPLUS

La consultation, la gestion de vos comptes et vos opérations via internet, sur mobile, tablette et ordinateur

24h/24 et 7j/7 : www.banquepopulaire.fr/valdefrance

(hors coût de connexion au site internet fixé par votre opérateur)



ASSURANCES AUTO ET PROFESSIONNELLE BANQUE POPULAIRE

Pour toute demande d'information, de déclaration de sinistre et / ou d'assistance :

Depuis la France :  **09 80 98 09 09** (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Depuis l'étranger :  **+33 1 77 86 99 77** (appel non surtaxé, coût selon opérateur).

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

- **EEE (Espace Economique Européen)**, composée des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO**, composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOLUDRE UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- › En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller et le directeur de votre agence / e-agence sont les premiers interlocuteurs** pour répondre à votre réclamation. Vous retrouverez directement les coordonnées de vos interlocuteurs en agence sur votre extrait de compte ou en vous connectant à votre espace personnalisé Cyberplus.
- › Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Satisfaction Clientèle**.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
Banque Populaire Val de France Service Satisfaction Clientèle 2 avenue de Milan 37924 Tours Cedex 9	www.banquepopulaire.fr/valdefrance rubrique « Réclamations »

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence et du Service Satisfaction Clientèle ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chefs d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit.

PAR INTERNET (CONTACT DANS LES 48H)

Dossier à remplir en ligne sur le site : www.mediateur-credit.banque-france.fr

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers - hors assurance-vie - (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

• **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

• **Pour les Entrepreneurs individuels**

Le médiateur des entrepreneurs individuels pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediateur-fnbp.fr	Médiatrice auprès de la Fédération Nationale des Banques Populaires 20 - 22 rue Rubens 75013 Paris

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

PEI, PERCOL I, Participation, Intéressement et Fructi Épargne + sont des produits de **Natixis Interépargne** :

SA au capital de 8 890 784 € - 692 012 669 RCS Paris.

Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

SA au capital de 94 127 658,48 € - constituée en société anonyme de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 329 450 738.

Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.

Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Mirova

Société Anonyme au capital de 8 322 490 € - 394 648 216 RCS Paris.

Agrément AMF n° GP 02-014.

59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Mirova est filiale à 100 % de Natixis Investment Managers International.

Sécuripro, Assur-BP Multirisque Pro, Assur-BP Auto et Protection

Financière Pro sont assurés par **BPCE Assurances IARD** :

Société Anonyme au capital social de 61 996 212 € -

Entreprise régie par le Code des Assurances. 350 663 860 RCS Paris.

Siège Social : 7 Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris.

Prévoyance Pro+, Fructi Facilités pro, Fructi Facilités Agri,

Fructi Homme Clé et PER I

sont assurés par : **BPCE Vie**

SA au capital social de 161 469 776 € - 349 004 341 RCS Paris.

Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par **MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS** :

Entreprise régie par le code des assurances. 490 381 753 RCS Paris.

Siège social : 54 rue de Londres, 75394 Paris Cedex 8.

Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société **Regicom Webperformance**, proposée par la Banque Populaire.

SASU au capital de 5 000 000 € - 525 312 294 RCS Lyon.

Immeuble Val d'Ecully, 4 chemin du Ruisseau, 69130 Ecully,

PayPlug est un service d'encaissement en ligne de la société **PayPlug Entreprise SAS**, proposé par la Banque Populaire.

SAS au capital de 32 425 914,10 €

110 avenue de France, 75013 Paris, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 443 222 682. Société agréée en tant qu'établissement de paiement.

Oney Bank est une Société Anonyme au capital de 51 286 585€ –

34 Avenue de Flandre 59 170 Croix – 546 380 197 RCS Lille Métropole –

n°Orias 07 023 261 www.orias.fr



E087092



Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/valdefrance



Banque Populaire Val de France - SA coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Siège social : 9 avenue Newton, 78180 Montigny-Le-Bretonneux - SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354 - Carte professionnelle « transactions sur immeubles et fonds de commerce » n°CPI 7801 2017 000 019 150 délivrée par la CCI Paris Île-de-France - Garant : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions sis 59 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE - SIRET 493 455 042).

Crédit photo : AdobeStock - REF. : PPR00124 - Version : 03/2024 - Imprimé par Raynaud Imprimeurs (13 rue Johannes Gutenberg - Zone Industrielle - BP 13 - 79160 Coulonges-sur-l'Autize).